



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Belleville-Pollution-des-eaux-aux>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Belleville : Pollution des eaux aux hydrocarbures, le public informé trois semaines après**

27 octobre 2020

France : Belleville : Pollution des eaux aux hydrocarbures, le public informé trois semaines après

Des hydrocarbures ont été détectés dans le réseau d'eau pluviales de la centrale nucléaire de Belleville (Centre-Val de Loire). La concentration de ces polluants dans ce réseau directement relié à l'environnement est bien supérieure au maximum autorisé (6,4 mg/l contre 5mg/l). EDF a découvert la pollution le 7 octobre 2020, mais ne l'a déclaré que le 22 octobre à l'autorité de contrôle. Et le 27 au public, près de trois semaines après les faits. Selon l'exploitant, cette pollution serait due au ruissellement des eaux de pluie sur les routes du site nucléaire. À croire que les fuites d'huile et de carburant y sont très fréquentes. Ou que les routes du site ne sont ni correctement surveillées, ni nettoyées.

Si l'exploitant affirme avoir isolé le bassin de confinement - et donc stoppé l'écoulement des eaux polluées dans la nature dès la découverte de la concentration en hydrocarbures le 7 octobre - aucune précision n'est donnée quant à la durée potentielle de cette pollution. **À quand remonte le dernier prélèvement d'eau de ce réseau ?** Quand sont survenus les épisodes pluvieux qui ont selon EDF entraîné les hydrocarbures présents sur les voiries du site dans le réseau d'eau ? **Aucune précision non plus quant au volume d'eau polluée rejetée dans la nature**, ni sur des éventuelles investigations pour vérifier l'absence de marquage dans l'environnement, à l'intérieur et à l'extérieur du site. **Information minimale d'EDF sur un évènement significatif pour l'environnement qu'il a lui-même généré**, par un manque manifeste de surveillance et d'entretien.

Pourtant, il y a seulement quelques mois, le site nucléaire avait déjà eu un problème similaire : ce même réseau de collecte des eaux pluviales, qui a recueilli toute l'eau utilisée pour éteindre l'incendie d'un entreposage de matériels électriques, n'a pas été isolé. En conséquence, **plusieurs dizaines de mètres cubes** se sont [déversés directement dans le cours d'eau "La Balance"](#) auquel ce réseau d'eaux pluviales est directement connecté, **sans qu'EDF ne fasse d'analyses préalables sur la dangerosité de ces rejets pour l'environnement**. L'Autorité de sûreté nucléaire avait dû insister à plusieurs reprises pour qu'EDF déclare cet incident comme significatif pour l'environnement. Ce que l'exploitant a finalement fait, **trois mois après** les faits.

Comparativement, le délai de **deux semaines** pris par EDF pour prévenir l'ASN semble minime. L'exploitant ne pouvait pas trop tergiverser, puisque **les mesures montrent clairement que les limites de rejets de polluants n'ont pas été respectées**. On est malgré tout bien loin de l'[exigence réglementaire](#) qui impose aux exploitants nucléaires de déclarer *sans délai* aux autorités les incidents survenus sur leurs sites.

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un évènement significatif environnement le 22 octobre 2020

Publié le 27/10/2020

Le 7 octobre 2020, une présence d'hydrocarbures a été détectée au niveau d'un point de prélèvement du réseau de collecte des eaux pluviales situé à l'intérieur de la centrale de Belleville-sur-Loire. Les valeurs relevées indiquaient 6,4 mg/l pour une limite réglementaire fixée à 5mg/l.

Le bassin de confinement a immédiatement été isolé. Un nouveau prélèvement a été réalisé avec un résultat inférieur à 0,5 mg/l et donc en-dessous du seuil réglementaire.

L'origine présumée est le ruissèlement des eaux pluviales sur les voies routières de la centrale, ayant entraîné des hydrocarbures dans le réseau de collecte dédié.

Le 22 octobre 2020, la centrale nucléaire de production d'électricité de Belleville-sur-Loire a déclaré, auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire, un évènement significatif environnement suite au dépassement d'une des limites de rejets fixée par un arrêté de rejets.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-belleville/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-environnement-le-22-octobre-2020>